

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Vaiges - Tome III

Vaiges, c^{on} de *Sainte-Suzanne* (11 kil.), arrond. de Laval (23 kil. E.).

Anciens noms

A. de Vegia, 1075 circa (Cart. du Ronceray, p. 221). — *G. de Vege*, 1075 circa (Ibid., p. 222). — *G. de Vegia*, 1080 circa (Cart. de Saint-Vincent). — *G. de Vegia*, 1110 circa (Cart. du Ronceray, p. 229). — *Sanctus Sulpitius de Vegia*, 1125 (Cart. d'Évron). — *Dominus de Vegia*, 1219 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 122, 126). — *Parrochia de Vaigia*, 1224 (Cart. d'Évron). — *Prioratus de Vegia*, 1234 (Ibid.). — *Vegge*, 1275 (Lib. alb., t. II). — *Veige, Vege*, 1312 (Bibl. nat., fr. 8.736). — *La meson Saint Père de Vaige*, 1377 (Tit. de la fab.). — *Vaige*, 1403 (Tit. de Champagnette). — *Vage*, 1421 (Collect. personn.). — *Vagia*, XVI^e s. (Pouillé). — *Vaige* (Jaillot). — *Vaages*, 1733 (Ins. eccl.). — *Vaige* (Cassini). — *Vages*, 1789 (Doléances).

Géographie physique

Géologie. — « Une suite de vallées, partant de Patience, à l'extrémité N. de la commune, et situées en prolongement les unes des autres, en suivant une ligne un peu sinueuse, a servi à fixer la limite N.-E. Cette dépression, dans laquelle courent divers ruisseaux, avec des directions diamétralement opposées, semble bien conserver la trace d'un ancien cours d'eau se dirigeant vers le S.-O. et dont les différents tronçons ont été captés par le cours d'eau qui est devenu la Vaige. Cette vallée coïncide, du reste, avec l'allure des couches schisteuses et psammitiques de l'Ordovicien supérieur, lesquelles sont limitées au sud par une bande de grès noir (base du Silurien supérieur) qui passe aux Bignons, puis près du Guau et descend ensuite aux Hermonnières et aux Coyers, pour aller à la Bidaudière (141). Les schistes ampéliteux du Silurien supérieur avec sphéroïdes, et les schistes et quartzites, également siluriens, qui leur succèdent, descendent dans une seconde dépression, parallèle à la première, et ayant une origine analogue. On traverse ensuite, en se dirigeant vers le sud, les schistes et quartzites du Dévonien, au milieu desquels sont interstratifiées des traînées de diabases, souvent calcifères, particulièrement bien développées entre la Tuaudière, Loriolet et le Plessis. A signaler également dans ce terrain, l'extrémité d'un filon de microgranulite venant du N.-O. et s'avançant vers la Rotrie et le sud de Villeray. Une crête étroite de grès à *Orthis Monnieri*, dirigée O.-N.-O. E.-S.-E., limite cette région du côté du sud ; elle passe au Haut-Meslay, est coupée par la Vaige au Prieuré, et se continue jusqu'à la Trépinière. Les schistes calcareux dévoniens, fossilifères dans le bourg de Vaiges (== niveau à *Athyris undata*), suivent la même direction. Une crête de poudingue, base du Carbonifère, traverse obliquement la commune ; elle suit la direction de la route de Laval, passe au sud du bourg, puis s'amincit et disparaît à la Derbinière. Il en est de même de la traînée de porphyre pétrasiliceux que traverse la Vaige à Couillée. Au sud de ces différentes bandes, on rencontre une assise de calcaire carbonifère (niveau de Sablé), au-dessus de laquelle se développent, au sud, des schistes, poudingues et grès, avec veines d'antracite qui se poursuivent vers la Bazouge-de-Chemeré. » D.-P. Œ.

Le territoire est presque en plaine, traversé du N. au S. par la vallée peu sensible de la Vaige, limité sur chaque rive à la longueur des petits affluents qui s'y déversent. On cote 84 m. dans la vallée, 115 et 118 m. sur les plateaux E. et O. — La route de Laval au Mans, aujourd'hui nationale, est dite en 1456, « le chemin par lequel on

va du grand estang de Vaige à Laval ; » elle est indiquée par Jaillot mais passant au S. du bourg, rectifiée et dirigée par le bourg par Cassini. En 1752, en faisant réparer les deux arches du pont sur l'étang, le duc de la Trémoille avait demandé qu'il fût fait pour l'aborder deux chaussées de 22 toises de long sur 13 pieds de large, qui ne puissent être submergées, dont il fournirait les matériaux et les habitants la main-d'œuvre. Jaillot figure aussi, passant au même pont, une route de Laval à Sablé. Le grand chemin de Vaiges à Évron est mentionné en 1621. — Aujourd'hui, communications directes avec Saint-Jean-sur-Erve (6.500 m. E.) ; Saint-Pierre-sur-Erve (7 kil. S.-E.) ; Cheméré-le-Roi (7.500 m. S.) ; la Bazouge-de-Cheméré (5 kil. S.) ; Saint-Georges-le-Flécharde (2.500 m. O.) ; Nuillé-sur-Ouette (6 kil. O.-N.-O.) ; la Chapelle-Rainsouin (7 kil. N.-N.-O.) ; Saint-Léger (7 kil. N.) ; Chammes (8 kil. N.-E.). — Le tramway de Laval à Saint-Jean-sur-Erve suit à peu près le tracé de la route nationale et passe au bourg.

Superficie, cadastrée en 1842 par MM. Poilay et Fastou, 3.625 hect. — « Il n'y a en cette paroisse que de bonnes terres labourables et de bons prés ; 48 métairies » (Miroménil, 1696). « On recueille beaucoup de froment et de chanvre, » écrit Davelu, 1780.

Population, administrations

Population. — 248 feux en 1696 ; — 1.128 hab. en 1726 ; — 250 feux en 1766 ; — de 900 à 1.100 communiants en 1780 ; — 1.295 hab. en 1803 ; — 1.358 hab. en 1821 ; — 1.378 hab. en 1831 ; — 1.549 hab. en 1841 ; — 1.768 hab. en 1851 ; — 1.687 hab. en 1861 ; — 1.647 hab. en 1871 ; — 1.565 hab. en 1881 ; — 1.503 hab. en 1891 ; — 1.417 hab. en 1902. dont 649 agglomérés dans le bourg, et le reste disséminé en 133 villages, fermes, closiers ou écarts. On comptait 135 fermes en 1843.

Bureau de poste de direction, 1845, auquel a été uni un service télégraphique en 1884 ; — chef-lieu de *perception* pour : Vaiges, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Léger, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné ; — étude de notaire ; — gendarmerie à cheval.

Assemblée

Assemblée à la Saint-Laurent.

Industrie

Industries. — Deux tanneries en activité au XVIII^e s. — La concession de mine comprenant 15 kil. carrés, — accordée le 7 août 1838, à la demande de dame Renée Berset d'Hauterives, veuve de M. Ambroise-Joseph Duchemin du Bois-du-Pin, et contre laquelle il y eut des réclamations par M. Julien Dugué, propriétaire à Sablé, — ne fut pas exploitée. Actuellement : carrière de calcaire et deux fours à chaux sans importance.

Foires et marchés

Marché le mardi ; — *foires* à la Saint-Sulpice et à la Saint-Laurent, dont la coutume était partagée entre le comte de Laval et le seigneur de Forges, en 1406, supprimées en 1680. Quatre foires établies en l'an VI : 14 vendémiaire, 6 germinal, 16 floréal, 23 fructidor, et marché le 5^e jour de la décade. — Aujourd'hui, foire le mardi de la semaine sainte, se tenant avant 1866 le 27 mars, 7 mai, 10 septembre et 25 octobre. *Marché* le mercredi.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Sablé en-deçà de l'Ouette ; — de l'élection et

du ressort judiciaire de Laval, et du grenier à sel de Sainte-Suzanne ; — du district d'Évron et chef-lieu de canton pour : Vaiges, Saint-Léger, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné, en 1790 ; — de la Mission d'Évron en 1797 ; érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtre de Saint-Vénérand de Laval, et du doyenné de Sainte-Suzanne.

L'*église*, dédiée à saint Sulpice et non à saint Laurent, qui était seulement l'objet d'un culte local, avait un chœur en abside, et probablement à l'origine un transept avec absidioles, car dans la construction d'une sacristie en 1629, on supprima « la *croupe* et place de l'autel de la chapelle de N.-D., dont les fondements, dit-on, pourroient encore servir. » Cette sacristie est figurée sur le plan de 1842 sous forme d'un demi-cintre irrégulier, au N.-E. du chœur. Une chapelle carrée, formant transept au midi, était plus ancienne. On mentionne en 1787 une chapelle de N.-D. au côté septentrional, une chapelle de Sainte-Anne en face, la chapelle du Rosaire, réparée en 1688. Le maître-autel fut complété par la construction d'une contre-table de Tugal Caris (V. ce nom). Un petit autel, transporté dans la chapelle Saint-Sylvain à Saint-Pierre, porte cette inscription : *Largitor M. E. G. P.* Les réparations exécutées par M. Renous en 1861 (devis, 23.000 fr.), ont rendu l'église régulière en lui conservant le style roman. Je ne sais sur quel détail de l'édifice s'était appuyé M. Bachelot de la Pylaie pour affirmer qu'il datait du VIII^e ou du IX^e s. Dans son plan, il ne paraît pas antérieur au XI^e ou au XII^e s. Les halles, jusqu'en 1860, joignaient la nef à l'angle S.-O.

Fondations anciennes. — La chapelle du Haut-Meslay, fondée en 1484 par Bertranne de Champagnette, et dont le premier titulaire fut Guillaume *Ducoyer*. — La chapelle de Langronnière, fondée d'une messe par semaine, en 1508, par Guillaume de Martigné, à la présentation du procureur de fabrique ; parmi les titulaires : René du *Chevrier*, 1562 ; François de *Rouez*, 1583. — La chapelle du Marchis ou de N.-D. des Aides, bâtie à 100 m. de l'église, fut dotée le 10 novembre 1635, pour deux messes par semaine, sur le Bas-Meslay et Monthermont. Les processions des paroisses voisines devaient y venir. La statue de la Vierge, « très belle, » dit Davelu, est conservée. La chapelle, vendue nat^t pour 1.500 *It*, le 25 germinal an II, a été appropriée pour l'école des filles.

Pour la confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Jacques, V. *infra* ; celle du Rosaire fut érigée par ordonnance épiscopale du 7 juillet 1657.

En 1552 le seigneur d'Aubigné devait « le vin de Pasques pour les paroissiens après qu'ils ont esté accommuniés. » — Le receveur de la châtellenie de Vaiges envoie quatre cents œufs « de l'oblation de la feste de Saint-Laurent, » 1460.

Il y eut bénédictions de deux cloches le 13 mai 1720, nommées par Henri et Louise de Biars, Charles Galichon et Françoise Rivault ; d'une troisième, le 23 juillet ; de nouveau le 1^{er} juillet 1756, et enfin le 10 juin 1790, fondeur Guillaume, de Rennes ; parrain Michel Thomas du Taillis, maire. — Un bénitier en marbre de Sablé fut payé 30 *It* en 1743.

Cure à la présentation de l'abbé d'Évron.

Curés : Michel *Bigot*, « rectour de Vaige, » 1391. — Nicolas de *Monchien*, 1403, chargé de faire l'enquête pour la fondation de la chapelle de la Chaluère (Chapelle-Rainsouin), 1423, demande par son testament à être inhumé près du grand autel de l'église et fait un legs à l'église de Châtres, 1437. — Pierre de *Longchamp*, 1453. — *Foucaier*, dont la tombe fut découverte quand on fit la sacristie, en 1629. — Guillaume *Savary*, licencié en décret, seigneur de Champhuon, 1523, permute, 1563. — Jean *Richard*, curé de Prez-en-Pail et de Courceboeufs, 1^{er} juillet 1563, résigne et meurt, 1565. — Julien *Piart*, 10 décembre 1565, démissionne, 1567. — Jean de la *Hune*, 12 avril 1567, maintenu contre plusieurs prétendants, se démet étant prieur de la Cropte, 1574. — Jean

Robin ou *Bobin*, 4 mai 1574, résigne, 1584. — Pierre *Leterme*, 20 janvier 1585, démissionne, 1586. — Jean de la *Hune*, du diocèse d'Angers, 1586, résigne et meurt, 1591. — Jean *Chesnay*, 8 juin 1591, accusé des crimes de simonie et de lèse-majesté, est obligé de se démettre, 1599. — Olivier *Gruolier*, de Louvigné, 9 juin 1599, maintenu contre Jean Le Devin, du diocèse d'Angers, docteur en droit, et Jean du Tremblay, de Crosnières, fut doyen de Sablé et délégué à l'assemblée du Mans pour élire des députés aux États de Sens, 1614, inhumé au chœur de l'église, le 9 septembre 1637. — Michel *Cornuel*, † 1653. — Pierre *Dagault*, 2 octobre 1653, se démet, 1670. — Louis-Barthélemy de la *Masre-Bardenne*, maître ès arts, curé de Montmirail, 17 juin 1670, résigne, 1691, et continue d'exercer le ministère. — Charles-Barthélemy *Regnault*, curé de Martigné-Ferchaud, juillet 1691, † 1717. — Christophe *Pochelon-Desportes*, du diocèse du Mans, prêtre de l'Oratoire à Dijon, 7 mai 1717, inhumé, le 18 septembre 1728, âgé de cinquante ans. — Ambroise de la *Matraie*, vicaire général de l'abbé d'Évron, 17 septembre 1728, enterré dans l'église, où une plaque en cuivre indiquait sa sépulture, le 3 septembre 1752 ; il laissait une succession obérée. — Pierre-Louis *Bouge*, vicaire à Chantrigné, 7 septembre 1752, maintenu contre Charles Perrotin, vicaire à Vaiges, « bon prêtre, *vir credulus et simplex*, aime à être flatté, fait bien son devoir » (note de l'évêché en 1778) ; fut inhumé, le 8 août 1786. — Martial de *Savignac* (V. ce nom), installé le 19 septembre 1786, fusillé en haine de la foi, le 10 mai 1796. Louis-Michel Blaisot, vicaire depuis 1787, prêtre, à l'exemple de son curé, un serment fermement catholique et cesse d'exercer publiquement le ministère après le 18 septembre 1791. Interné d'abord aux Cordeliers de Laval, puis à Patience, il est condamné à la déportation immédiate le 3 avril 1793, passe à Jersey et de là en Espagne, où il reste jusqu'en 1796. A la nouvelle de la mort de M. de Savignac, il revient desservir Vaiges et les paroisses voisines, notamment Saint-Jean-sur-Erve, jusqu'en 1799.

L'intrus, Jacques-Louis Leroux, vicaire à Auvers-sous-Montfaucon, installé, au refus des deux premiers élus, par la garde nationale d'Évron, le 9 octobre 1791, sans cesse en butte aux huées et aux avanies de la population, malgré la présence de deux commissaires et de gendarmes envoyés par le district, quitta Vaiges, « foyer de désordre et de fanatisme », le 12 janvier 1792. Un quatrième intrus, élu le 20 octobre 1792, ne songea point à se faire installer.

Après le Concordat : Pierre *Hamon*, vicaire insermenté à Gorrion, desservant Vaiges depuis 1800, 1803, permute la même année. — Paul *Mézières*, curé de Gorrion, 1803-1810. — Étienne *Chenevière*, 1810-1827. — Joseph *Chapellière*, 1828-1832. — René *Chotard*, 1833, † 1884. — François *Rocher*, 1885, † 1897. — Auguste *Anis*, 1897.

Presbytère, à quelque distance de l'église, bâti à neuf, assez beau, écrit Davelu, converti en gendarmerie pendant la Révolution, rendu à sa première destination vers 1808, remplacé par une maison bourgeoise achetée récemment par la fabrique.

Petit cimetière contigu à l'église et *grand cimetière* mentionnés en 1581. Un seul cimetière en l'an XII, au N. et à l'extrémité du bourg.

Le *prieuré* de Saint-Jacques et non de N.-D. était situé dans une « rue du bourg appelée le Fief aux Moines » (Davelu). Il avait été fondé par Payen de Vaiges, de 1189 à 1214. Raoul de Thorigné lui donna ses dîmes en 1234. La chapelle, pour la réparation de laquelle les paroissiens consentent bénévolement en 1460 à donner 10 écus d'or et deux milliers d'ardoises, était encore en état à la fin du XVIII^e s. Le prieur relevait de Laval, soit en nuelle, soit par le moyen des seigneurs de Vaiges, de Villiers, de la Chapelle, etc. Il pourvoyait aux écoles, avait garennes, colombier, droit de pêche « o filets meslés et engins, » un pain blanc tous les samedis de Noël à la Toussaint sur le four à ban seigneurial, justice foncière, mesure à blé et à vin, « dont je prends le patron de vous, dit le prieur au comte de Laval (1476) comme subrogé aux droits du voyer de Saint-Georges. »

Prieurs : Gilles *Le Mesle*, résident, est chargé par l'abbé d'Évron de conclure un accord avec le chapitre des

Trois-Maries de Montsûrs et prend bail des terres de la confrérie de Saint-Pierre, 1403. — Jean de *Favières*, licencié en droit, arbitre entre le curé d'Évron et l'abbaye, 1446. — Guillaume de *Saint-Fraimbault* restaure la chapelle du prieuré, 1460 ; rend aveu au comte de Laval, 1476 ; est encore en charge, 1479. — Adam de *Charnacé*, religieux d'Évron, † avant 1547. — Geoffroy *Lopin* se démet, 1561. — Étienne *Fromond*, du diocèse de Tours, âgé de quinze ans, juin 1561, permute, 1564. — Geoffroy *Lopin*, conseiller du roi au parlement de Paris, prieur de Saint-Jean de Grève, près les murs de Blois, 1^{er} août 1564, maintenu contre Jean de la Hune et Geoffroy Pain, étudiant en l'Université de Paris, † 1597. — Étienne *Lemeignan*, profès d'Évron, 1^{er} juillet 1597, en compétition avec Fabien Lhermite, religieux au prieuré de Nogent-le-Rotrou. — Pierre *Thuileau* cède, 1598. — Jacques *Davy*, évêque d'Évreux, 15 mars 1598, se démet avec son compétiteur, Jean de Cazeneau le vieux, 1600. — Étienne *Goueffier*, du diocèse du Mans, chanoine d'Évreux, 4 janvier 1600. Au milieu du XVII^e s., le prieur demeure à Rome. — *Gueffier*, † 1684. — Joseph *Lambert*, docteur de Sorbonne, 17 février 1684, permute, 1685. — François de *Valory*, du diocèse d'Angers, prieur de Palaiseau, diocèse de Paris, avril 1685. — Charles de la *Rochefoucauld*, sieur de Neuilly-le-Noble, pourvu, après avoir été absous de l'irrégularité contractée en portant les armes, septembre 1691, † 1707. — Pierre *Allard*, religieux de Saint-Vincent du Mans, 28 mai 1707, resté seul en possession par concordat avec Claude Cherrier, licencié en théologie, 1709, résigne, 1740. — Pierre-François *Duvivier*, profès en l'abbaye de Saint-Lomer de Blois, 17 juillet 1740, au monastère de Bonne-Nouvelle à Orléans, 1745, à Saint-Serge d'Angers, 1748, à Saint-Florent-le-Viel, 1749, à Sainte-Croix de Quimperlé, 1751, à l'abbaye de Bourgueil, 1757, † 1760. — Antoine-Joseph *Solon*, prieur de Thorigné, 18 mars 1760, † la même année. — Robert *Taillandier*, aussi prieur de Thorigné, 26 décembre 1760, † 1769. — Pierre-Jacques *Prudhomme de la Boussinière*, sous-prieur de la Couture, né au Mans en 1733, janvier 1769, prieur de la Couture en 1785, fut, à l'encontre de son frère, l'évêque constitutionnel de la Sarthe, fidèle à ses devoirs et mourut exilé en Espagne, 1798.

Écoles

Écoles. — Comme à Saint-Loup, à la Rouaudière et ailleurs, le prieur avait droit de nommer « personnes idoynes et suffisant pour régir et gouverner le siège des escolles. » Toutefois en 1476, il y avait procès à ce sujet entre le prieur et le seigneur de Vaiges, « pendant lequel procès le chastellain et moi, dit le prieur, avons plusieurs fois pourvu et donné le siège desdites escolles. » Jean de la Chapelle, fils du seigneur de la Chapelle-Rainsouin, était sur les bancs de ce collège, avec un « grécyme, un Donnat » et autres livres. Les petites écoles avaient un capital de 2.400 lt sur le clergé en 1709. Étienne Jouanneau remplaçait, en 1553, un autre « magister, » inhumé dans l'église en 1552. Le 27 mai 1716, Joseph Lambert, qui avait été prieur de Vaiges en 1684, acheta de Michel, comte de Broc, la métairie de Monthermont pour la dotation des deux classes. L'acte de fondation est du 21 octobre 1717 et du 11 décembre 1720. Le règlement comportait : classe matin et soir un seul congé par semaine, prière matin et soir, confession des enfants deux fois par an, gratuité pour les pauvres, enseignement du catéchisme deux fois par semaine, de la lecture et, pour ceux qui en étaient capables, de l'écriture. Des recommandations pressantes étaient faites au maître et à la maîtresse d'édifier par leur conduite et « d'agir en vue de Dieu. » Mathurin-René Lechapt, principal du collège en 1778, « travaillant peu, aimant son plaisir » (note de l'évêché), devint curé intrus de Voutré.

Par acte du 19 juillet 1775 entre les habitants et la supérieure de la Chapelle-au-Riboul, et sous l'autorité de l'évêque du Mans, la maîtresse d'école décédée fut remplacée par deux sœurs Tulardines. Aujourd'hui, école laïque pour les garçons, reconstruite en 1880 pour 35.549 fr. — L'école des filles a été reprise en 1805 par les sœurs d'Évron, et reconstruite en 1875 pour 18.400 fr.

Établissements de charité

La *confrérie* de Saint-Pierre et Saint-Jacques, dite « florie et meson Saint-Père de Vaige, » en 1377, qui avait un « recepveur et gouverneur » en 1380, un « procureur de la maison et frarie » en 1391, qualifiée « aumosnerie de Saint-Pierre » en 1479, « maison-Dieu » en 1551, dont les biens étaient affermés au prieur en 1403, et dont une maison était encore nommée l'*hôpital* en 1786, formait à l'origine une aumônerie desservie par des confrères. Comme beaucoup d'autres contre lesquelles les assemblées du clergé prirent des mesures répressives, elle avait dégénéré au XVI^e s. et ses biens mal administrés tendaient à diminuer. En 1551, « pour mettre fin aux grans excès, commessacions, crapules, mengeryes et yvrogneryes » dont les réunions étaient l'occasion, « et pour le bien des pauvres tellement quellement receuz et recueilliz en la maison-Dieu, » le curé statua que désormais les confrères iraient processionnellement, le jour Saint-Pierre, de l'église à la chapelle du prieuré, et de là au grand cimetière, en priant, et que nul ne serait reçu dans la confrérie qu'après avoir juré « de se comporter fraternellement, sans ambicion, entreprinse d'honneur, sans faire cismes mutuez ou diviser le corps de ladite confraternité. »

Le curé Bouge, mort en 1786, légua 6.735 lt aux pauvres. — Aujourd'hui le *bureau de charité* a 1.342 fr. de revenu.

Féodalité

Féodalité. — La châteltenie de Vaiges, d'abord vassale puis annexe du comté de Laval, devait quarante jours de garde au château par le seigneur ou un chevalier d'ost (1407). L'aveu de 1456 énumère « la ville, terre et seigneurie, tant en fiez, en domaines que en justice, voyrie, seigneurie et autres noblesses, libertéz et franchises ; la place où souloit estre le chasteau près l'église, baillée à Martin Morin, à condition de pouvoir le rétablir ; la motte de Vaige avec les dosves, environ ledit chastel et motte et environ la ville de Vaige, le grand estang et l'estang Fardoul avec le moulin et pescherie ; les grans bois de Vaige et la garenne entre lesdits bois et estangs ; droit de ban, haute, moyenne et basse justice, tabellionnage, sceau de contrats, marché le mardi, foires à la Saint-Laurent, à la Saint-Sulpice et à la Saint-Georges en la ville de Saint-Georges, droit pour le seigneur quand il vient en sa ville de Vaige de prendre linge, couvertures, couettes, pots, poelles et toutes ustencilles d'ostel, chevaux et jumens, pour ses nécessités, sur la bourgeoisie et héritages de Vaige ; droit de chasse à toutes bestes noires et rouges, et d'avoir le cymier et la chevèche des cerfs, la hure et le pied gauche de devant des sangliers qui sont tués par les sujets ayant droit de chasse. » Il restait encore du château, en 1780, « une motte et masures qui, écrivait Davelu, se nomme la douve. »

Seigneurs : Raoul de Vaiges est témoin de la fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon par un seigneur de Laval, vers 1050. — Alard de V., Gosselin de V., vers 1075, Gaudin de V., vers 1110, sont cités dans des chartes du prieuré d'Avénières ; Gosselin et Hamelin de V., dans un acte d'Hamon de Laval en faveur de Saint-Vincent, fin du XI^e s. Si Payen de V., seigneur de Mathefelon, qui épousa après 1139 Marquise, veuve d'Hugues de Craon, fut aussi seigneur de Vaiges, il aurait pu être le père d'Alard de V., qui signa la fondation de l'abbaye du Perray-Neuf en 1189, et de Payen de Vaiges, connu par de nombreuses libéralités envers l'abbaye d'Évron : il lui fait remise de ses droits sur Vaubrenon, le Chevrier, Marielle ; fonde le prieuré de la Ramée, 1211 ; exempte les moines de rentes en blé et béliers qu'il prenait sur leur terre de Sainte-Marie, du consentement de R(aoul ?), son fils, et reçoit l'habit religieux, probablement *in extremis*, en 1219. Son nom figure à l'obituaire de N.-D. du Parc. Marquise, sa fille, épousa Fouquerand de Thorigné, et dans une maladie, en 1211, elle légua des biens au lieu de Rablay, *juxta Malicorniam*, à l'abbaye d'Évron. — Raoul de Thorigné, dont le fils aîné est nommé Payen, était seigneur de Vaiges en 1234 ; il fonda en 1251 son anniversaire et celui de sa femme, M., à Évron. La famille de Vaige ou du Plessis de Vaige qu'on rencontre au XVI^e et au XVII^e s. n'a aucune relation avec la paroisse de Vaiges.

La châteltenie appartient depuis à Brandelis de Champagne, qui fait hommage à Laval en 1372. — Jean de C., 1373, seigneur de Loupelande, lequel est au service du roi et donne procuration à Jean de C., son fils, en 1424. Les sceaux des contrats de Vaiges sont encore aux armes de Champagne : *fretté, au lion issant en chef*, en 1445. — René de Retz, mari d'Anne de Champagne, 1453. Le 11 août 1463, les deux époux vendent à André de Laval, maréchal de Lohéac, « les chastellenies, terres et seigneuries du Bignon et de Vaige, pour 6.000 écus d'or neuf, du coin du roy, du nombre de 8.000 écus que ledit sire fut confessant devoir audit sire de Lohéac, pour certaine donaison que luy fit noble et puissante dame Marie de Rais, son espouse, et aussi pour le racquit et franchissement de 2.000 *l* de rente que feu messire Gilles de Rais vendit à feu M. de la Trémoille sur la seigneurie de Chantocé, laquelle icelui sire de Lohéac auroit retirée et en auroit fait transport audit sire de Rais, à présent vivant. » La châteltenie de Vaiges passa aux comtes de Laval, comme le reste de la succession du maréchal.

Outre la châteltenie de Vaiges, il existait une seigneurie, dite les fiefs de Vaiges, ayant haute, moyenne et basse justice, mouvante de Vaiges, et dont le domaine comprenait le Petit-Rocher, la Masuardière, le Châtelier, l'Hommais, BonneFontaine, l'Hommelet, les bois de Joubert. Elle appartient à Jean Le Chapelais, du chef d'Ambroise Auvé, sa femme, 1393, puis aux seigneurs de la Chapelle-Rainsouin. Nicolas de Champagne la vendit à réméré en 1562. Perronnelle, sa fille, la porta en mariage à Jacques de Montgommery, 1580, et Aldonce de Durfort, fils de Jacques de D., l'eut d'héritage de Marie de Montgommery, sa mère, et de Madeleine de M., sa tante, 1610 ; il donna à rente en 1620 pour 850 *l*, à Pierre Courte, sieur de Villeray, demeurant à Saint-Georges, et à Jean Courte, sieur de Frênay, de Vaiges ; obtint rescission du contrat, mais vendit définitivement en 1636 à Isaac Gigault, époux de Marie Courte.

Notes historiques

Notes historiques. — Localités de noms anciens : Aubigné, Juigné, Salvart, Meslay, Villeray, le Bignon, la Couture, le Bailleul, Beauvais, Écorcé, Courtré, Monthermont, Lesnières, Villiers, Ferrand, la Sencie, le Plessis, Malabry, le Châtelier. — Au sujet du prétendu combat qui aurait eu lieu entre les Bretons de Judicaël et l'armée de Dagobert, entre Vaiges et Saint-Pierre-sur-Erve (V. ce mot), je répète que Le Corvaisier seul en fait mention.

L'église appartenait avant 1125 à l'abbaye d'Évron, qui reçut des dîmes au XIII^e s. de Guérin de Villiers (1224), Robert de Chahin (1225) et Juhel du Teil (1235).

Les paroissiens prennent une sauvegarde et cent cinquante-sept bullettes des Anglais, le 8 décembre 1433. Beaucoup de maisons avaient été rasées en 1453, dont il ne restait plus que l'emplacement. En 1568, dans l'église saccagée, les fonts furent rompus, ainsi que les vitres qu'on remplaça par de la toile ; il fallut faire des réparations considérables au clocher et à la couverture, « racheter aucuns des livres à notte, du parchemin et des corporaliers. » En 1589, on cacha les registres paroissiaux. Dans la suite, le procureur de fabrique s'occupait des affaires des habitants pour prévenir les visites des gendarmes. Le compte de 1597-1598 mentionne encore l'emprisonnement de Pierre Godfray qui avait été mandé à Laval par M. de Rambouillet, le paiement de 14 *l* aux soldats de la garnison de Clénay, des tailles imposées pour frais de guerre.

Passages et séjours de troupes en 1615-1617. — A la fin de l'été 1768, la pluie tombe pendant quatre mois et empêche d'ensemencer la terre.

Le cahier de 1789, signé par Bouvet, syndic, et dix-neuf habitants, court et modéré, demande un impôt unique et le prélèvement de secours pour les pauvres sur les bénéficiers. Des mesures vexatoires furent prises contre la

population, attachée à son curé, M. de Savignac ; on fit un grief à la municipalité et à la gendarmerie de n'avoir pas empêché le charivari contre l'intrus le 27 novembre 1791. La paroisse prit part à la manifestation d'Évron le 2 avril 1792.

Le 14 décembre 1793, Marceau est à Vaiges. — Commencement de 1794, l'insurrection se propage sous la direction de *La Ramée, La France, Sans-Peur* (Bourdoiseau). — Le 5 mars, demande d'augmentation du cantonnement ; la veille, sept volontaires qui accompagnaient un convoi avaient été tués et trois blessés. — Novembre, revue de quatre mille royalistes, où assistent Scépeaux, Frotté, Taillefer, Tercier. — Février 1796, le général d'Halancourt, revenant de Château-Gontier, passe à Vaiges et ravage la commune. — Le 3 juin 1799, quatre gendarmes sont tués, à 3 kilom. du bourg, ainsi que neuf volontaires de Saint-Jean-sur-Erve ; la brigade de Sainte-Suzanne, accourue au secours, est repoussée jusqu'à Saint-Jean ; « c'est une insurrection organisée, » écrit le commissaire Bouvet. — Le 6 janvier 1800, Joybert est à Vaiges avec la 7^e légion du Maine, comprenant la division de Gué-Fontaine de cinq cent dix hommes, et celle de Bourdoiseau de cinq cent quarante-deux hommes et vingt-quatre cavaliers. — Le 14 juillet 1832, une compagnie du 31^e de ligne tient garnison à Vaiges. — Le 3 janvier 1847, des voitures de grains, venant de Laval, sont pillées.

Le 16 janvier 1871, le général allemand Schmidt établit son quartier général à Vaiges. — Le 23 le bourg, qui souffrit grandement, est évacué mais visité journellement par les éclaireurs, qui le 24 sont repoussés par un détachement du 16^e corps. Pendant l'armistice, les avant-postes français sont à Vaiges.

Maires

Maires : Michel *Thomas du Taillis*, 1790, thermidor an II ; président de l'administration cantonale, et Jean *Chartier*, maire, 1798. — *Vézin*, agent municipal, an V. — *Thomas du Taillis*, 1800, † 1806. — Guillaume-Charles *Josson*, 25 octobre 1806, 1813. — René *Vétillard*, 1813. — *Chartier*, 23 janvier 1813-4 décembre 1813. — Pierre *Bouvet-Lebaudière*, 4 décembre 1813-23 mars 1815. — *Vétillard-Lefresne*, 23 mars 1815-4 octobre 1815. — Pierre *Vézin*, 4 octobre 1815, 1821. — François-Louis *Bourdoiseau*, 1822-1834. — Victor-Augustin *Jarry-Desloges*, 1834-1860. — Ferdinand *Jarry-Desloges*, 1865-1870. — François-César *Marchais*, 1870-1876. — Victor *Foucher*, 1876-1886. — Anatole *Robert*, 1886, † 1900. — Joseph-Léon *Portier*, 1900.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1571. — Arch. considérables à la fab. — Cart. d'Évron, *de la Couture*. — Chart. de Villiers et de M. le duc de la Trémoille. — Arch. de la S., B. 638, 661, 688, 1.032 ; L. 296. — Arch. nat., F/1c, III, Mayenne, 5 ; F/19. 449. — Arch. de la M., B. 13, 18, 25, 101, 146, 210, 514, 631, 699, 2.449. — Lib. fund., t. II, f. 67. — L. de la Beauluère, Rech. mss., t. XVII. — *Mém. de Tercier*. — L. de la Sicotière, *Vie de L. de Frotté*. — Comte Bertrand de Broussillon, *Maison de Craon*. — Chanoine Pichon, *Vie de M. Marquis-Ducastel*, p. 184, 191, 193.

Localités

Pour les localités, V. les art. : *le Boulay, le Châtelier, Courtenré, Lesnières*, etc.